

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Membres Présents : Mesdames Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Agnès CLEMENT Marie-Laure MEIRONE, Messieurs Georges ROMEO, Kerouan LE ROUX.

Absents excusés : Jacqueline DOLLEGEAL qui a donné pouvoir à Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

Secrétaire de séance : Agnès CLEMENT

Date de la convocation : 19 novembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Nomination des délégués pour la commission voirie à la Communauté de Communes des Hautes Baronnies
- Renouvellement de la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme
- Annulation des travaux de marquage proposés par l'ONF pour 2015
- Décision modificative budgétaire
- Demande de subventions :
 - Club Espérance 3 (2015)
 - Ecole de Séderon pour une classe découverte (2016)
 - Eygalayes en fête (2016)
 - Anim'age (2016)
- Travaux rue des bergeries : demande de subventions DETR
- Taxe d'aménagement
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme
- Enquête publique pour classement et déclassement de voirie
- Questions diverses

Début de Séance : 16H30

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES BARONNIES

Georges ROMEO rappelle que certaines voies communales ont été transférées à la communauté de communes après la mise en place des commissions. Il est donc possible de nommer des délégués pour participer à la commission voirie.

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL sera titulaire et Marie-Laure MEIRONE sera suppléante.

Voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL rappelle que la commune avait signé une convention avec le Centre de gestion de la Drôme pour la réalisation des démarches concernant les dossiers retraite des agents. Cette convention étant arrivée à terme, elle propose de la renouveler.

Voté à l'unanimité

ANNULATION DES TRAVAUX DE MARQUAGE PROPOSES PAR L'ONF POUR 2015 :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que l'ONF avait fait une proposition de travaux de marquage du périmètre de la forêt communale en début d'année. Elle propose de reporter ces travaux en 2016.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe qu'afin de régler la facture pour les travaux de voirie à La Saulce, il y a lieu de procéder à un virement de crédit :

DI 2128 / 270 : Autres agencements et aménagements de terrains	- 2 000.00 €
DI 2112 / 130 : Terrains de voirie	+ 2 000,00 €

Voté à l'unanimité

SUBVENTION CLUB ESPERANCE 3

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que l'association « Club espérance 3 » a déposé une demande de subvention pour 2015. En 2014, le montant de la subvention attribuée était de 100 €. Elle propose de renouveler le même montant en 2015.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE ECOLE DE SEDERON

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture de la demande de subvention de l'école de Séderon pour une classe découverte qui aura lieu à Saint Tropez en juin 2016. Un enfant de la commune d'Eygayes participera à cette classe découverte. La participation souhaitée est de 50 € par enfant.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION 2016 « EYGALAYES EN FETE »

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture de la demande de subvention de l'association « Eygalayes en fête ». Le montant souhaité est, comme les années précédentes, 1 200 €. L'association présente un solde positif de 2 758.74 €. Le bilan des animations de 2015 est déficitaire de 87 €. Georges ROMEO souhaite avoir plus d'informations : le solde des animations de la fête du village (148.87 €) lui paraît faible. Marie-Laure MEIRONE estime le montant souhaité élevé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renvoyer la décision en 2016.

SUBVENTION 2016 « ANIM'AGE

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école de Séderon « Anim'age ». Le montant attribué en 2015 était de 100 €. Le même montant sera reconduit en 2016.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX RUE DES BERGERIES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique qu'en 2015, la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été refusée. Il y a un accord du Département pour un financement en 2016 à hauteur de 55 %. Elle propose de renouveler la demande de DETR pour 2016 pour les 25 % restants.

Voté à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL rappelle qu'en 2011, le taux voté pour la taxe d'aménagement était de 2.5 %. Cette taxe est destinée à financer les équipements publics. Elle propose de conserver le taux de 2.5 %.

Voté à l'unanimité

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME

Georges ROMEO rappelle que la loi NOTRe prévoit le regroupement des communautés de communes avec un seuil minimum de 15 000 habitants. Le Préfet de la Drôme a présenté son schéma départemental de coopération intercommunale dans lequel il prévoit le regroupement des communautés de communes de Séderon (CCHB), Buis les Baronnies, Nyons et Rémuzat. Ce regroupement compte 19 000 habitants et 62 communes. Il pourrait y avoir des dérogations en zone de montagne mais avec un minimum de 5 000 habitants, or la CCHB (Communauté de Communes des Hautes Baronnies) représente à peine 1 500 habitants. Les communes et communautés de communes doivent se prononcer sur le schéma proposé par le Préfet avant le 15 décembre 2015. Des discussions ont été engagées avec le Préfet, mais même sans accord des conseils municipaux et communautaires, le Préfet imposera son schéma qui sera définitif le 15 mars 2016. La CCHB a donné un avis favorable, avec quelques réserves. Georges ROMEO propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable afin de participer à la mise en place de la future intercommunalité. La nouvelle structure aura 5 compétences obligatoires et 3 optionnelles, auxquelles se rajouteront la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) en 2018 et l'eau et l'assainissement en 2020. Il faut s'attendre à une hausse des impôts fonciers. Concernant le ramassage des ordures ménagères, certaines communautés de communes pratiquent la redevance, d'autres la taxe. Quel sera le choix du nouveau regroupement ? Chaque commune sera représentée par un délégué, les communes les plus importantes en auront plusieurs. Les communes de la CCHB seront représentées par 12 délégués sur 92. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture de la délibération prise par la CCHB. Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au schéma de coopération intercommunale du Préfet de la Drôme.

Voté à l'unanimité

ENQUETE PUBLIQUE POUR CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE VOIRIE

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL rappelle les délibérations précédentes et notamment celles concernant l'approbation des travaux du géomètre, le lancement de l'enquête publique. La plupart des propositions de classement et déclassement ont été régularisées. Ont été soumis à l'enquête publique :

- Le chemin situé à La Saulce conduisant à la propriété de Christelle PEYROUSE
- Le chemin conduisant à la maison de Marcel VINCENT
- Le chemin du château en partie sur la propriété de la famille SIARRI
- La place de la mairie

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture :

- des observations de Christelle PEYROUSE, de M. COUTTON et de Mme MOURIAUX consignées sur le registre d'enquête publique
- du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable.

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe qu'avec Georges ROMEO, ils ont rencontré Jean-Claude NICOLAS au sujet de la régularisation de la place de la mairie. Ce dernier a proposé de vendre sa parcelle à la commune pour un montant de 2 500 €. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose de solliciter les services fiscaux pour une évaluation, mais également de faire une moyenne du prix de vente de tous les terrains achetés par la commune ces dernières années et d'en faire proposition à Jean-Claude NICOLAS. Concernant le chemin du quartier La Saulce, l'échange va se réaliser et concernant le chemin du château, Mme SIARRI doit transmettre les documents établis lors de la création du chemin.

Marie-Laure MEIRONE et Georges ROMEO souhaiteraient avancer sur les dossiers « place de la mairie » et « chemin du château » avant de prendre une décision. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose d'approuver le rapport du commissaire enquêteur.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que le Congrès des maires a été annulé et reporté fin mai. Elle souhaite préciser que le transport et l'hébergement sont à la charge des participants ; seule la participation au congrès est prise en charge par la commune.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que certains villageois brûlent des déchets verts le week-end, incommodant ainsi leurs voisins et sans respect de l'arrêté préfectoral.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que suite à la visite du technicien du SDED, celui-ci va transmettre une proposition pour l'installation de lampe à leds et une proposition pour remplacer les ampoules de 100 Watts par des ampoules de 70 Watts avec une baisse d'intensité le soir à 50 Watts. Une réunion publique avec le technicien sera programmée à Pâques.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que les pompiers de Séderon ont transmis une invitation pour la cérémonie de la Sainte Barbe : Kerouan LE ROUX y a participé l'an dernier, il veut bien y assister à nouveau. Marie-Laure MEIRONE se propose également.
- Agnès CLEMENT résume le dernier conseil d'administration de l'office de tourisme de Séderon. Elle indique que le classement en catégorie III n'est toujours pas réalisé. Avec le regroupement des communautés de communes, le transfert de la compétence tourisme sera obligatoire et impliquera sans doute une réorganisation. Certains sentiers de randonnée vont être balisés par des bénévoles.
- Agnès CLEMENT informe qu'elle a assisté au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc des Baronnies Provençales. Il a été mis en place un site internet avec une e.boutique pour les professionnels des métiers de bouche avec un système de livraison ; privilégiant ainsi les circuits courts pour l'approvisionnement en produits locaux. Lors de la réunion, il a été rappelé que le syndicat ne distribue pas de subvention. Kerouan LE ROUX a participé au précédent comité syndical dans lequel ont été prises des délibérations administratives et notamment concernant les modifications des statuts.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture du rapport de la SCOP CLAIE suite au passage de la caméra dans la canalisation d'eau potable de la Stèle. Marie-Laure MEIRONE présente sur écran des photos de l'intervention et explique le déroulement des opérations : des racines ont été extraites de la canalisation. Elle montre l'endroit où le technicien a préconisé l'installation d'un regard.
- Marie-Laure MEIRONE informe que la barrière du pont menant à la route d'Ozeron est cassée. Elle aurait été accrochée par un tracteur attelé d'une remorque qui ne pouvait pas tourner en raison des voitures stationnées devant la fontaine ; sur un emplacement interdit par arrêté municipal. Elle propose la création d'un parking sur une parcelle des jardins partagés. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL pensait soumettre ce projet au conseil municipal en 2016.
- Marie-Laure MEIRONE indique que le caniveau route d'Ozeron est complètement bouché par de la terre et empêche l'eau de s'écouler ; ce qui risque de poser problème en cas de fortes pluies.
- Marie-Laure MEIRONE indique que le miroir, face à la route d'Ozeron est totalement devenu opaque. La zone est dangereuse.
- Marie-Laure MEIRONE indique que sur le chemin des poiriers, des racines envahissent la route et rendent la chaussée dangereuse.
- Marie-Laure MEIRONE demande si les trous, route d'Ozeron, vont être bouchés. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond que la demande a été faite à la CCHB.

- Marie-Laure MEIRONE informe que l'ampoule du lampadaire situé devant les poubelles, route du Col Saint Jean présente un faux contact.
- Marie-Laure MEIRONE précise que l'éclairage public fonctionne toujours avec les horaires d'été.

Fin du Conseil Municipal à 18H

Questions du public :

- Annie PASCAL confirme la dangerosité sur la rue des poiriers.
- Marianne AMANATIAN rajoute que le mur rue des poiriers est en mauvais état. Il faudrait le signaler au propriétaire.
- Annie PASCAL demande s'il serait possible d'installer un radar pédagogique dans le village. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que cela représente un investissement de 4 200 €.
- Marianne AMANATIAN propose de mettre un panneau indicateur de rétrécissement de la voie dans le village. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique qu'elle contactera M. DONZE. Le panneau du Col de Perty est mal positionné car il est au pied du Col Saint Jean. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL en avait informé le service des routes du Département.
- Henri DELHOMME regrette que le suivi des dossiers ne soit pas rappelé à chaque réunion du conseil municipal. Il déplore le manque de transparence et regrette que les conseillers municipaux ne soient pas informés de la vie du village. Par exemple un drapeau a été posé sur le monument aux morts le 17 octobre et personne n'a pu le renseigner sur l'objet de ce pavoisement.
- Annie PASCAL regrette ne pas avoir été informée de la minute de silence qui a eu lieu le lundi suivant les attentats de Paris. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond qu'il y a eu des affiches.
- Henri DELHOMME évoque l'éclairage public, le passage de l'épaveuse, la qualité du réseau d'eau, le volume des fuites d'eau. Marie-Laure MEIRONE lui donne des indicateurs chiffrés sur le réseau d'eau potable.
- Jean-Luc COUTTON signale des dégradations sur la voirie de La Saulce. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que cela a été prévu par la CCHB en 2017.
- Denise BOGAERT signale que la pression dans le réseau d'eau potable est forte, peut être au-delà des normes autorisées. Il lui est répondu que la pression de l'eau potable distribuée par le réseau communal est conforme à la réglementation.

La Maire

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL